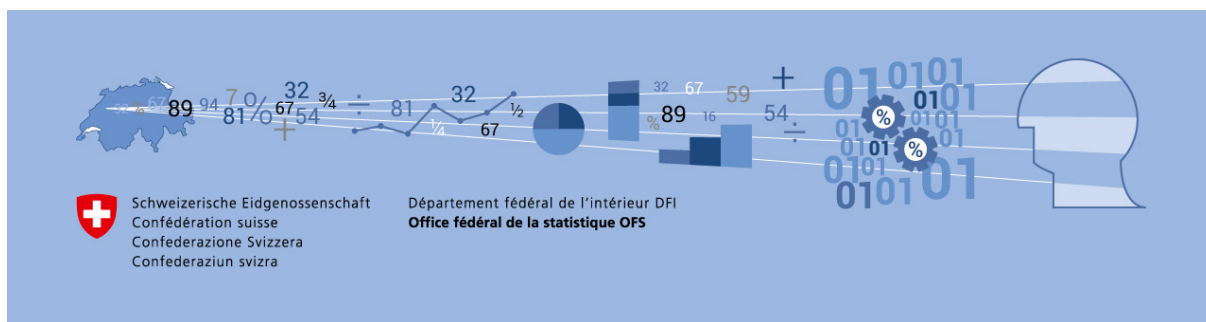




Communiqué de presse

Embargo: 31.3.2025, 8h30

20 Situation économique et sociale de la population

Revenus, pauvreté et conditions de vie en 2023

Le taux de pauvreté est resté proche de 8% en 2023

En 2023, la pauvreté en termes de revenu concernait 8,1% de la population en Suisse, soit près de 708 000 personnes. Au cours des douze mois ayant précédé l'enquête, 6,3% de la population avaient eu au moins deux types d'arriérés de paiement et 5,5% avaient dû, pour des raisons financières, renoncer à des biens, des services et des activités sociales d'importance. Le niveau de vie général en Suisse reste néanmoins parmi les plus élevés d'Europe. Ce sont là quelques-uns des résultats de l'enquête 2023 sur les revenus et les conditions de vie (SILC) menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le taux de pauvreté était de 8,1% en 2023 (revenu de 2022), ce qui équivaut à peu près à celui de l'année précédente (8,2%). Celui de la population active occupée était de 4,4% (176 000 personnes), soit plus élevé que les années précédentes (2022: 3,8%; 2021: 4,2%). Cette évolution n'est toutefois pas statistiquement significative. La pauvreté en termes de revenu touchait en particulier les personnes vivant seules ou dans un ménage monoparental avec des enfants mineurs, celles sans formation postobligatoire et celles vivant dans un ménage dont aucun membre ne participait au marché du travail.

Le seuil de pauvreté est défini sur la base des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). En 2023, il se situait en moyenne à 2315 francs par mois pour une personne seule et à 4051 francs pour deux adultes vivant avec deux enfants. Ces montants doivent couvrir les dépenses quotidiennes (nourriture, hygiène, transports, etc.) et les frais de logement, mais pas les primes de l'assurance-maladie obligatoire. Ces dernières sont préalablement déduites du revenu des ménages, à l'instar des cotisations aux assurances sociales, des impôts et d'éventuelles pensions alimentaires. En 2023, le seuil de pauvreté était plus élevé que les années précédentes, en raison de l'adaptation par la CSIAS du forfait couvrant les besoins pour l'entretien au renchérissement et de l'augmentation des frais de logement (charges comprises).

Un dixième de la population fait face à des difficultés financières

En 2023, 10,1% des personnes en Suisse avaient de la peine à joindre les deux bouts. De plus, 5,5% de la population était en situation de privation matérielle et sociale dans au moins cinq des treize domaines de la vie. Les personnes ayant un faible niveau de formation, celles vivant dans un ménage monoparental ou ne participant pas au marché du travail, ainsi que les personnes de nationalité étrangère étaient particulièrement touchées. La forme la plus courante de privation résidait dans l'incapacité à faire face à une dépense inattendue de 2500 francs (18,8% de la population). En outre, 11,1% de la population vivaient dans un ménage ne pouvant pas se permettre de remplacer des meubles usés. Les privations les plus fréquentes au niveau individuel consistaient dans le fait de ne

pas pouvoir s'offrir régulièrement une activité de loisirs payante (11,0%) ou de ne pas être en mesure de dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même, sans avoir à consulter un autre membre du ménage (7,3%).

Les arriérés de paiement retrouvent presque leur niveau d'avant la pandémie

Après avoir diminué pendant la pandémie de COVID-19, la proportion de la population ayant des arriérés de paiement a de nouveau augmenté: alors qu'elle n'était que de 4,8% en 2022, la part des personnes qui vivaient dans un ménage ayant au moins deux types d'arriérés de paiement atteignait 6,3% en 2023, soit quasiment le même niveau qu'en 2019 (7,0%). Sont considérées comme des arriérés de paiement les factures qu'il n'a pas été possible de régler dans les délais pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois. Il s'agit le plus souvent de factures concernant les impôts et les primes de l'assurance-maladie.

Contrairement à l'évolution observée pour les arriérés de paiement, la part des personnes très satisfaites de la situation financière de leur ménage a de nouveau diminué, pour atteindre 30,3% en 2023. Elle avait augmenté de 30,6% à 38,2% entre 2019 et 2021. L'évaluation plus positive de la situation financière des ménages pendant la pandémie s'explique par une baisse de la consommation (p. ex. pour les transports, les vacances, les sorties au restaurant, le sport ou les activités culturelles), alors que les revenus sont restés relativement stables. La pandémie de COVID-19 n'a par conséquent pas eu d'influence notable sur le taux de pauvreté.

Le niveau de vie est élevé en comparaison européenne

Bien qu'une partie de la population soit confrontée à des difficultés économiques, le niveau de vie en Suisse reste l'un des plus élevés d'Europe. Le niveau de vie général est mesuré à l'aide du revenu disponible équivalent médian, après correction des différences de niveaux de prix entre les pays. En Europe, ce revenu n'était supérieur à celui de la Suisse qu'au Luxembourg, en Norvège et en Autriche en 2023. Malgré le niveau élevé des prix, la population en Suisse jouit ainsi d'un niveau de vie supérieur à celui de la plupart des pays voisins et de la majorité des pays de l'Union européenne.

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête coordonnée au niveau européen à laquelle participent chaque année plus de 30 pays. Elle sert à analyser la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie, au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, elle se base sur un échantillon de quelque 9000 ménages, réunissant plus de 19 000 personnes, sélectionnés aléatoirement grâce au cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'OFS. L'univers de base est la population résidente permanente vivant dans des ménages privés. Les personnes qui participent à cette enquête sont interrogées durant quatre années consécutives, de sorte qu'il est possible de retracer les grandes lignes de leur parcours individuel et d'analyser l'évolution de leurs conditions de vie.

www.silc.bfs.admin.ch

Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2023 se réfèrent à l'année 2022 conformément aux directives européennes. La situation en matière de revenu est considérée sur une année civile complète, de sorte que les fluctuations de revenu à court terme ont moins d'importance. Tous les autres résultats de l'enquête SILC 2023 représentent la situation au premier semestre 2023.

Définitions

La **pauvreté** monétaire est définie selon deux approches: une approche absolue et une approche relative. Ces deux approches ne considèrent que le revenu et ne tiennent pas compte de l'éventuelle fortune (**pauvreté en termes de revenu**).

Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquiescer les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Le **seuil de pauvreté** est basé sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus vivant dans le ménage pour d'autres dépenses. Le seuil de pauvreté est comparé au revenu disponible du ménage.

Le **taux de risque de pauvreté** est basé sur un seuil «relatif»: sont considérées comme étant à risque de pauvreté les personnes dont le revenu est sensiblement inférieur au niveau de revenu habituel dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée ici comme une forme d'inégalité. Par convention, le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Une personne est en situation de **privation matérielle et sociale** si elle est confrontée à un manque, pour des raisons financières, dans au moins cinq des treize domaines de la vie quotidienne dans lesquels la population européenne considère qu'il est souhaitable, voire essentiel, d'être satisfait pour avoir un niveau de vie décent. La **privation matérielle et sociale sévère** est définie comme un manque dans au moins sept des treize domaines considérés.

Les domaines considérés au niveau du ménage sont les suivants:

– absence d'arriérés de paiement (factures de loyer ou d'intérêts hypothécaires pour le domicile

- principal, factures d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage, ainsi que remboursements de crédits)
- capacité à faire face à une dépense inattendue de 2500 francs dans un délai d'un mois,
 - capacité à s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile,
 - capacité à s'offrir un repas composé de viande, de poisson ou d'un équivalent végétarien au moins tous les deux jours,
 - capacité à chauffer convenablement son domicile,
 - disposer d'une voiture à usage privé,
 - remplacer ses meubles usés.

Les domaines considérés au niveau individuel sont les suivants:

- avoir accès à Internet à domicile (y c. smartphone ou tablette),
- remplacer des vêtements usés par quelques vêtements neufs,
- posséder deux paires de chaussures de la bonne pointure, dont une adaptée à tous les temps,
- dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même, sans avoir à consulter un autre membre du ménage,
- s'offrir régulièrement une activité de loisirs payante,
- se réunir en famille ou entre amis autour d'un verre ou un repas au moins une fois par mois.

Sont considérées ici comme des **personnes actives occupées** les personnes de 18 ans ou plus qui ont exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'interview (période de référence pour les revenus selon SILC), c'est-à-dire pendant plus de la moitié des mois de l'année. Sont prises en compte tant les activités professionnelles exercées à plein temps que celles à temps partiel.

La **médiane** ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Une moitié des valeurs se situe au-dessus de la médiane, l'autre moitié au-dessous.

Le **revenu brut d'un ménage** est la somme des revenus de tous les membres du ménage. Il comprend les revenus d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, les rentes et les transferts sociaux, les revenus de la fortune, les contributions d'entretien et les autres transferts réguliers reçus d'autres ménages.

Le **revenu disponible des ménages** se calcule en déduisant de leur revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie (assurance de base), les pensions alimentaires versées et autres contributions d'entretien régulièrement versées à d'autres ménages.

Le **revenu disponible équivalent** se calcule à partir du revenu disponible du ménage en tenant compte, au moyen d'une échelle d'équivalence, de la taille et de la composition du ménage: la personne la plus âgée reçoit le coefficient 1,0, chaque personne de 14 ans ou plus le coefficient 0,5, chaque enfant de moins de 14 ans le coefficient 0,3. Cela permet de tenir compte des économies réalisées par les ménages composés de plusieurs personnes. Un ménage de quatre personnes, par exemple, n'a généralement pas besoin de quatre fois plus de dépenses pour avoir le même standard de logement qu'un ménage d'une personne.

Pour les comparaisons européennes, le revenu disponible équivalent est exprimé en **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Un SPA permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans tous les pays, d'où son utilité pour comparer les indicateurs économiques de différents pays.

Sont considérées comme des **arriérés de paiement** les factures qui n'ont pas pu être payées dans les délais au cours des 12 derniers mois pour des raisons financières. Les factures prises en compte sont les suivantes: loyer ou intérêts hypothécaires du logement principal; factures courantes d'eau, gaz, électricité, chauffage; primes d'assurance-maladie; remboursements de crédits ou impayés sur cartes de crédit; impôts; factures de télécommunication; pensions alimentaires; autres factures.

Renseignements

Pauvreté:

Martina Guggisberg, OFS, section Revenus, consommation et conditions de vie,
tél.: +41 58 463 62 38, e-mail: Martina.Guggisberg@bfs.admin.ch

Conditions de vie:

Stéphane Fleury, OFS, section Revenus, consommation et conditions de vie,
tél.: +41 58 463 64 48, e-mail: Stephane.Fleury@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.gnpdetail.2024-0451.html

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

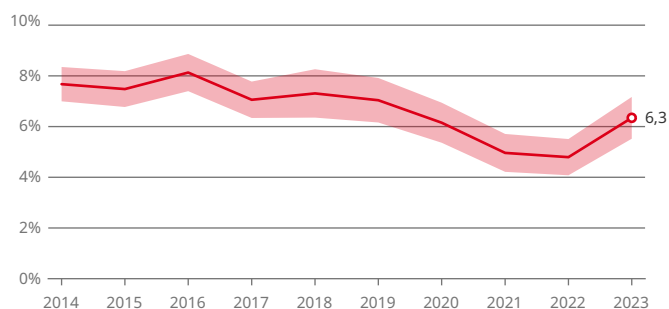
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et les offices cantonaux de statistique qui en ont fait la demande ont eu accès aux informations statistiques contenues dans le présent communiqué de presse, de manière limitée, contrôlée et sous embargo, respectivement deux jours ouvrables et une semaine avant leur publication. Les membres des organes du monitoring national de la pauvreté ont eu un accès confidentiel et limité aux données.

Évolution du pourcentage de la population vivant dans un ménage avec au moins deux types d'arriérés de paiement



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

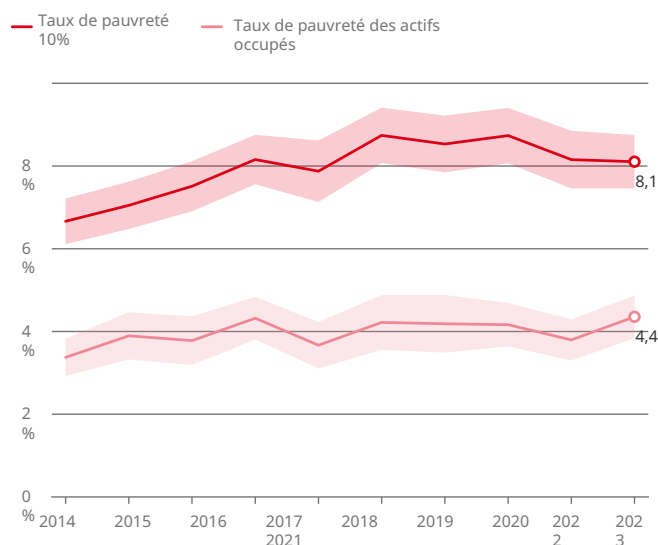
État des données: 03.12.2024

gr-f-20.02.04.08-ch-evol

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC

© OFS 2025

Évolution du taux de pauvreté, population totale et actifs occupés



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

La période de référence des revenus SILC 2023 concerne l'année 2022.

Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Sans prise en compte du loyer fictif

État des données: 03.12.2024

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC

gr-f-20.03.02.01.02-evol-je 2025